

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 3 mai 2010, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents : Roger Simard, Lauréanne Dion, Claude Beauchemin, Jacques Drolet, Caroline Roberge et Micheline Darveau, sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2010;
3. Suivi du procès-verbal;
 - a) Projet Internet haute vitesse
 - b) Réseau d'égout (Pétition)
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses;
6. Demande d'aide financière – 150e anniversaire Église Saint-Laurent;
7. Dépôt des états comparatifs semestriel;
8. Avis de motion – Adoption règlement # 010-082 – Règlement relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans;
9. Avis de motion – Adoption règlement # 010-083 Règlement de régie interne;
10. Résolution – Financement de la cueillette sélective et sur la future politique de gestion des matières résiduelles;
11. Résolution – Demande de création d'un programme d'aide pour la mise aux normes des installations septiques individuelles;
12. Varia;
 - a) M.R.C.
 - b) Pétition (Demande de moratoire)
13. Période de questions;
14. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

010-035

Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jacques Drolet et appuyée par Claude Beauchemin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

010-036

Item 2 **Adoption du procès-verbal du 6 avril 2010.**

L'adoption du procès-verbal est proposée par Caroline Roberge et appuyée par Micheline Darveau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 **Suivi des procès-verbaux.**

a) **Projet Internet haute vitesse**

Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier informe le Conseil et les citoyens présents de l'évolution de ce projet.

b) **Réseau d'égout (Pétition)**

Madame Lina Labbé, mairesse, informe le Conseil et les citoyens présents de l'évolution de ce projet.

De plus, elle informe les citoyens présents et les membres du Conseil que, suite à l'étude de la pétition déposée à la séance d'avril en réunion de travail, la majorité des membres du Conseil a statué que :

- i. l'engagement formel à collaborer pour la réalisation du projet de réseau d'égout dans les plus brefs délais demeurerait la volonté du Conseil
- ii. la demande qui était l'objet de la pétition déposée à la séance d'avril est par conséquent rejetée.

Item 4 **Correspondance.**

010-037

Item 5 **Adoption des dépenses.**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des dépenses soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyé par Lauréanne Dion que les comptes payés et les comptes à payer totalisant respectivement : 24 402,11 \$ et 20 780,68 \$ pour des dépenses totales de : 45 182,79 \$ soient adoptés.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 Demande d'aide financière – 150e anniversaire Église Saint-Laurent.

Demande refusée.

010-038

Item 7 Dépôt des états comparatifs semestriel.

Il est proposé par Claude Beauchemin et appuyé par Jacques Drolet que le conseil municipal accepte, tel que présenté, le document dressant le portrait de la situation financière de la Municipalité au 1er mai 2010.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 8 Avis de motion – Adoption règlement # 010-082 – Règlement relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement # 010-082. Règlement relatif à l'entretien des installations septiques (Systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Item 9 Avis de motion – Adoption règlement # 010-083 Règlement de régie interne

Claude Beauchemin donne Avis de motion qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement # 010-083 Règlement de régie interne.

Item 10 **Résolution – Financement de la cueillette sélective et sur la future politique de gestion des matières résiduelles.**

Attendu que les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

Attendu que le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

Attendu que les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

Attendu que le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

Attendu que le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

Attendu que la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

Attendu que le projet de loi no 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

Attendu que le projet de loi no 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

Attendu que, dans le cadre du projet de loi no 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

En conséquence

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Claude Beauchemin

Et

Il est résolu

Que les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

Que le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

Que copie conforme de cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Raymond Bernier député de Montmorency et au Protecteur du citoyen du Québec.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

010-040

Item 11 Résolution – Demande de création d'un programme d'aide pour la mise aux normes des installations septiques individuelles.

Attendu que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a été informée que le Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale sera reconduit pour les années 2010 à 2013;

Attendu que les modalités révisées du programme dans sa version 2005-2009 exigeaient que les sommes soient investies selon des priorités de mise aux normes ou de construction pour des infrastructures selon l'ordre suivant : eau potable, eaux usées et voirie municipale;

Attendu que les sommes devaient être consacrées à des infrastructures publiques y compris en ce qui a trait à l'eau potable et aux eaux usées;

Attendu que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire plus de flexibilité des nouvelles modalités du programme version 2010-2013;

En conséquence :

Il est proposé par Caroline Roberge et appuyé par Claude Beauchemin

Et

Il est résolu :

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans demande que le programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale pour les années 2010 à 2013 permette la création d'un programme d'aide de mise aux normes pour le traitement des eaux usées pour tous ses citoyens;

Que ce programme permette que des projets tant collectifs qu'individuels soient permis;

Que ce programme respecte la responsabilité des municipalités dans l'application du règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8);

Que copie conforme de cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Raymond Bernier député de Montmorency, aux municipalités de l'Île d'Orléans et à la MRC de l'Île d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 12 **Varia**

a) **MRC**

b) **Pétition (Demande de moratoire)**

À l'ouverture de la séance, Monsieur Roger Simard, propose que l'objet de la pétition déposée à la séance ordinaire du 6 avril 2010 soit discuté et qu'une décision soit rendue.

Aucune discussion, ni vote n'est tenu à ce moment-ci puisque le rejet de la requête figure sous la cote ii du point b de l'item 3 suivi du procès-verbal.

Item 13 **Période de questions.**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 55 et se termine à 21 h pour une période de 5 minutes.

010-041

Item 14 **Levée de la séance.**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion il est 21 h.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.